

ASSEMBLÉE NATIONALE18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-1775

présenté par

M. Philippe Brun, M. Saint-Pasteur, M. Benbrahim, M. Courbon, M. Barusseau, M. Baptiste,
Mme Battistel, M. Baumel, Mme Mercier, M. Bouloux, Mme Allemand, M. Aviragnet,
Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. David, M. Delaporte,
M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure,
M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj,
M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande,
Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Oberti,
Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença,
Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde,
Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin,
M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 11

I. – À la fin de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 1 milliard d’euros »

le montant :

« 800 millions d’euros ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, substituer au montant :

« 1 milliard d’euros »

le montant :

« 800 millions d’euros ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 8, substituer au montant :

« 1 milliard d’euros »

le montant :

« 800 millions d'euros ».

III. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 8, substituer au montant :

« 1,1 milliard d'euros »

le montant :

« 900 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est particulièrement surprenant. Partant du constat récurrent des études économiques que les plus grandes entreprises ne paient pas leur juste part d'impôt, il propose d'instaurer une contribution exceptionnelle visant à corriger cette situation.

Cependant, le seuil choisi nous semble trop élevé : il couvre à peine le CAC 40, et laisse à l'abri de nombreuses entreprises, notamment du SBF 120, qui ont pu elles aussi faire des profits significatifs.

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés se propose donc de baisser le seuil à 800 millions d'euros.